

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2015-040 du 17 Avril 2015

L'an deux mil quinze, le dix sept avril à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 08 avril 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. LE CERF – E. COTTEL - G. WATSON – P. LAGUILLER - V. HERMANT – F. LETURCQ - MM. A. CHAUSSOY – G. POUILLAUDE – Y. BONNERRE - L. GABRELLE – B. VAILLANT – B. CAILLE - D. WERBROUCK – J.C. GODEVELLE – G. DUE – D. REBOUT – M. REBOUT – E. BURDIAC – H. COPIN – J.P. LORENT - L. ANTINORI – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – M. BLONDEL – S. LEJEUNE

M. Y. BONNERRE, absent et excusé, qui a été suppléé par Mme M. BONIFACE,
Mme E. COTTEL, absente et excusée, qui a été suppléée par M. G. DHORDAIN,
M. B. CAILLE, absent et excusé, qui a été suppléé par Mme G. THUEUX,
Mme G. WATSON, absente et excusée, qui a été suppléée par M. M. CANNONNE,
Mme P. LAGUILLER, absente et excusée, qui a été suppléée par M. Ch. TABARY,
M. J.P. LORENT, absent et excusé, qui a été suppléé par M. Ph. THIEBAUT,

M. D. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. BRONNIART,
M. H COPIN, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.F. LALY,
M. L. ANTINORI, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. LALISSE,

OBJET : Budget annexe « SPANC » - Approbation du Budget Primitif 2015

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté que les dépenses et les recettes du Service Public d'Assainissement Non Collectif sont déclinées dans un budget annexe dressé sous la nomenclature M49.

Monsieur le Président présente le projet de Budget Primitif établi au titre de l'exercice 2015 et précise que ce budget intègre les résultats enregistrés lors du vote du Compte Administratif 2014.

Monsieur le Président rappelle à ce titre les résultats du Compte Administratif 2014 qui dégageait un excédent d'investissement de 12 619,85 € et un excédent de fonctionnement de 148 059,08 €.

Monsieur le Président détaille les prévisions budgétaires 2015 et indique que le Budget Primitif 2015 s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 455 059,00 € et en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de 13 772,00 €.

.../...

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'affectation du Compte de Résultats constaté lors du Compte Administratif 2014 en reportant une somme de 148 059,00 € au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » au titre des recettes de fonctionnement du budget,
- d'approuver le Budget Primitif 2015 ;
- d'approuver le montant de la redevance d'assainissement non collectif et de fixer cette redevance à 15,00 € par abonné et par an.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 17 avril 2015 et transmission en Préfecture le 17 avril 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 17 avril 2015 et transmission
en Préfecture le 17 Avril 2015

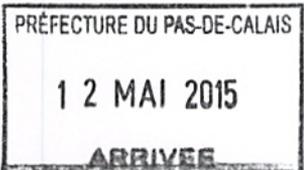
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2015-040- 17/04/2015
BP 2015 – SPANC